

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Compte rendu de la réunion de la commission départementale du samedi 4 juin 2022

Présents : BOURDON Bernard – JANNET Jean François – MAGDELAINE Guy - MEO Marc – MONTBARBON Gérard – PELLET François – PELISSON Bernard

Excusés : BACONNET Jean Paul – SERMET Dominique

Invité excusé : MALIN Joël

Objectifs de la réunion :

- Organisation interne.
- Bilan des vérifications de la saison 2021/2022.
- Point sur les dossiers en cours.
- Vérifications à prévoir durant la période de septembre 2022 à juin 2023.
- Gestion du matériel.
- Organisation administrative.

➤ **Organisation interne de la commission**

- La commission présentera 2 nouveaux membres au comité de direction pour une intégration la saison prochaine : Georges BAILLET et Bernard JANTET.
- La commission continuera à travailler en binômes par secteur géographique sachant que ceux-ci ne sont pas figés en raison des disponibilités des uns et des autres.

➤ **Nombre d'infrastructures recensées au niveau du district**

240 installations dont 174 dotées d'un éclairage.

➤ **Bilan des vérifications de la saison 2021/2022**

- 30 installations dans le cadre des visites décennales ou de transformations.
- 35 éclairages dans le cadre des visites bisannuelles ou de modifications.

➤ **Point sur les dossiers en cours**

- 2 non-conformités majeures à lever pour les installations de Chaveyriat et Fareins. En cas de travaux non réalisés début septembre 2022, la commission demandera au comité de direction de se prononcer sur d'éventuels retraits de ces deux installations.
- Vérification de deux installations de Chatillon sur Chalaronne programmée le 10 juin 2022.

➤ **Vérifications à prévoir durant la période de septembre 2022 à juin 2023**

- Installations (terrain/vestiaire/annexe)
36 installations à vérifier dans le cadre de fin de travaux FAFA, de décennales et nouvelles structures.

Ajouter une vérification de l'installation de Virieu Le Grand en cas de redémarrage d'un club et une vérification de l'installation de Jujurieux à la suite de constats des délégués de terrain lors des rencontres officielles de la saison 2021/2022.

- Eclairages

73 vérifications programmées dans le cadre des visites bisannuelles, de fin de travaux FAFA et de première vérification sur des terrains existants.

➤ Gestion du matériel

- Les 4 luxmètres seront transmis à la société Testo pour étalonnage durant l'intersaison.
- Achat de nouveaux matériels : une liste des besoins a été transmise au trésorier du district de l'Ain pour compléter ou remplacer des équipements existants.
 - 1 luxmètre
 - 3 mètres arpenteurs de 50 m.
 - 1 règle télescopique

➤ Organisation administrative

- La Fédération Française de Football par l'intermédiaire de sa commission fédérale des terrains et installations sportives a modifié les rapports concernant les vérifications des installations. Les nouveaux rapports sont à utiliser à compter de ce mois de juin 2022 par notre commission.
- Rappel de la procédure interne
 - 1) Transmission de l'accord signé par le propriétaire de l'installation aux membres de la CDTIS concernés : JF JANNET
 - 2) Envoi du courrier/mail informant la date et l'heure de la vérification au propriétaire de l'installation : membres de la CDTIS concernés via la messagerie officielle du district avec une copie au club concerné.
 - 3) Compte rendu des éléments relevés (mesures et photos*) lors la vérification : envoi par les membres de la CDTIS au district ou à JF JANNET
 - 4) Rédaction du rapport finalisé et envoi à la ligue : JF JANNET
 - 5) Vérification de la notification dans Foot2000 par la ligue : JF JANNET
 - 6) Courriers d'information des décisions aux propriétaires des installations : JF JANNET
 - 7) Information des décisions aux clubs : JF JANNET via le PV du district

B : Procédure pour la fin de travaux à la suite à des demandes FAFA (terrains, sécurité, vestiaires et éclairage) :

- 1) Demande de fin de travaux au propriétaire des installations : JF JANNET
- 2) Procédure identique à la procédure A pour les points 2 à 5
- 3) Information à transmettre à la commission départementale FAFA : JF JANNET
- 4) Procédure identique à la procédure A pour les points 6 à 8 uniquement si les travaux réalisés modifient le classement des installations (terrains et éclairage)

Date prévisionnelle de la prochaine réunion

Le samedi 17 septembre 2022

Pour la CDTIS : JF JANNET